

Amendement de la Présidente

Délibération 20221207-216 EVOLUTION TARIFAIRE ET HARMONISATION DES COÛTS DE SERVICES APRÈS VENTE

Exposé des motifs

Depuis plusieurs mois, Ile-de-France Mobilités alerte le gouvernement sur les difficultés financières exceptionnelles qu'elle rencontre en 2023 pour faire face à l'inflation, à l'explosion de l'énergie mais aussi à la nécessité de financer l'offre nouvelle en matière de transport.

Depuis plusieurs mois, c'est un bras de fer qui a été engagé entre l'autorité organisatrice et le Gouvernement car l'Etat se refusait jusque-là d'accorder à Île-de-France Mobilités de nouvelles recettes et les moyens juridiques d'être autonome en matière de fiscalité, notamment par le biais de la modulation de la contribution des entreprises.

Cette situation a conduit Ile-de-France Mobilités à réaliser un maximum d'économies sur les opérateurs sans diminuer l'offre de transport ni l'investissement de régénération et d'extension. Cela a été rendu possible par la gestion saine des finances d'Ile-de-France Mobilités depuis 2016. Elle a également conduit Ile-de-France Mobilités à solliciter les collectivités membres d'Ile-de-France Mobilités, qui ont toutes accepté, en responsabilité, une augmentation de 7,5% de leur contribution.

Ces efforts n'étaient toutefois pas suffisants et l'absence de décision de l'Etat condamnait les usagers à devoir payer lourdement l'addition avec un forfait Navigo à 90 € par mois.

Le Conseil d'Ile-de-France Mobilités a ainsi unanimement rejeté le scénario du pire qui aurait été, par la faute du gouvernement, socialement inacceptable pour les voyageurs.

Depuis des mois, Ile-de-France Mobilités se bat pour trouver 950 millions d'euros de recettes supplémentaires pour 2023 et limiter au maximum la facture des voyageurs.

L'Etat a finalement annoncé qu'il attribuerait une subvention de 200M€ à Ile-de-France Mobilités en 2023.

La réponse de l'Etat est bienvenue mais elle reste ponctuelle et partielle.

Ponctuelle car elle ne résout pas sur la durée les besoins de financement des nouvelles lignes et des JOP qui s'élèvent à 1,2Mds et pour lesquels Édouard Philippe s'était engagé à attribuer à Ile-de-France Mobilités des ressources fiscales pérennes.

Partielle car si elle permet de financer pour 2023 toutes les dépenses imposées par l'État à Ile-de-France Mobilités – Pré-exploitation du Grand Paris Express, d'EOLE, des JOP – elle ne permettra pas de limiter autant qu'elle le souhaitait et comme elle l'avait proposé la hausse du Navigo.

Valérie Pécresse rappelle que l'Etat a bloqué son plan de juste partage de l'effort entre les trois financeurs franciliens des transports - collectivités, voyageurs et entreprises- qui aurait permis de fixer le tarif du Navigo à 80,80 euros.

Demain grâce aux efforts d'économies d'Ile-de-France Mobilités, de la SNCF et aux réfections de charge de la RATP, grâce à la hausse des contributions de la région Ile-de-France, de la ville de Paris et des départements franciliens toutes tendances confondues, et avec cette subvention de l'Etat, la hausse du Passe Navigo pourra être contenue à 84,10 euros.

Compte tenu de l'ampleur de la hausse du prix des transports à laquelle Ile-de-France Mobilités est contrainte, Ile-de-France Mobilités doit demander aux employeurs publics et privés d'Ile-de-France qui le peuvent d'augmenter leur part de remboursement employeur de 50% à 75% du Passe Navigo de leurs salariés.

La région Ile-de-France quant à elle fera voter cette prise en charge à 75% dans son budget dès la semaine prochaine. (NB : Plus de 90% des utilisateurs du Passe Navigo bénéficient d'une prise en charge à 50% de leur abonnement par leur employeur)

Ile-de-France Mobilités rappelle à nouveau aux opérateurs leur obligation de remonter l'offre de transport à 100% et d'améliorer la qualité de service ainsi que l'information voyageur.

Pour éviter à l'avenir qu'une telle situation de crise ne se reproduise et pour trouver des sources de financement pérennes, équitables et franciliennes pour toutes les nouvelles offres de transports qu'Ile-de-France Mobilités devra financer à partir de 2024, la Présidente d'Ile-de-France Mobilités réunira des assises du financement des transports franciliens 2024-2030 d'ici la fin du mois de janvier conformément à la décision du conseil d'administration d' Ile-de-France Mobilités de novembre dernier.

Les tarifs sont détaillés ci-dessous (dans le tableau pour les principaux tarifs et en annexe pour les tarifs détaillés).

Titre	Prix 2022	Prix 2023	Augmentation 2023
Navigo par mois	75,2	84,1	11,8%
ImaginR (prix par an)	342	365	6,7%
Forfait junior (prix par an)	16	16	0,0%
Prix Billets OD max (carnet)	4	4	0,0%
Prix Billets OD max (unité)	5	5	0,0%
Tickets origine-destination en-dessous du bouclier tarifaire			11,8%
T+ unité	1,9	2,1	10,5%
Liberté+ / T+ en carnet dématérialisé	1,49	1,69	13,4%
carnet de T+ magnétiques	16,9	19,1	13,0%
forfaits journaliers			12,9%
Ticket en vente à bord	2	2,5	25,0%
Roissybus/Orlybus/Orlyval			18,0%
Navigo semaine	22,8	30	31,6%

Pour rappel, les tarifications sociales qui bénéficient à plus de 4 millions de franciliens sont maintenues :

- 50% de réduction pour le Passe Senior (à partir de 62 ans) ;

- 50% de réduction sur les tickets pour les familles nombreuses (à partir de 3 enfants)
- 75% de réduction sur les forfaits (et 50% pour les tickets pour les chômeurs allocataires de l'Allocation de Solidarité Spécifique et les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire CMU-C / Complémentaire Santé Solidaire)
- La gratuité pour les allocataires du RSA et les personnes bénéficiaires à la fois de l'Allocation de Solidarité Spécifique et de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire CMU-C / Complémentaire Santé Solidaire
- La gratuité pour les jeunes en insertion
- 50% sur les forfaits pour les services civiques
- 50% sur les forfaits et les tickets pour les étrangers en situation irrégulière dont les revenus sont inférieurs au niveau visé par la loi sur la CMU-C, réduction contestée dans sa légitimité par Île-de-France Mobilités mais imposée par décision de justice et vote du Parlement.

ANNEXE

GRILLES TARIFAIRES APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

En euros, tarifs des tickets dématérialisés :

- carnet de 10 tickets t+ à plein tarif : 16,90 €
- carnet de 10 tickets t+ à tarif réduit : 8,45 €
- ticket t+ vendu à l'unité : 2,10 €
- ticket d'accès à bord-SMS : 2,50 €
- ticket Orlybus dématérialisé : 10,05 €
- ticket Roissybus dématérialisé : 14,15 €

En euros, tarifs des tickets :

- carnet de 10 tickets t+ à plein tarif : 19,10 €
- carnet de 10 tickets t+ à tarif réduit : 9,55 €
- ticket t+ vendu à l'unité : 2,10 €
- ticket d'accès à bord : 2,50 €
- ticket Orlybus : 11,20 €
- ticket Roissybus : 16,20 €
- ticket Orlyval : 11,00 €

En euros, prix des trajets des utilisateurs de contrat « Navigo Liberté+ » :

- Trajet bus/tram payé a posteriori plein tarif : 1,69 €
- Trajet bus/tram payé a posteriori tarif réduit : 0,84 €
- Trajet métro/fer payé a posteriori plein tarif : 1,69 €
- Trajet métro/fer payé a posteriori tarif réduit : 0,84 €
- Trajet Orlybus payé a posteriori : 10,05 €
- Trajet Roissybus payé a posteriori : 14,15 €

En euros

	Navigo semaine	Forfait solidarité transport semaine	Navigo réduction 50% semaine
2-3	27,45 €	6,85 €	13,70 €
3-4	26,60 €	6,65 €	13,30 €
4-5	26,10 €	6,55 €	13,05 €
Toutes zones	30,00 €	7,50 €	15,00 €

En euros

Combinaisons	Zones	Navigo Jour	Mobilis
Deux zones	1-2 / 2-3 / 3-4 / 4-5	8,45 €	8,45 €
Trois zones	1-3 / 2-4 / 3-5	11,30 €	11,30 €
Quatre zones	1-4 / 2-5	14,00 €	14,00 €
Toutes zones	1-5	20,10 €	20,10 €

En euros

Zones	Tickets Jeunes week-end
1-3	4,60 €
Toutes zones	10,10 €
3-5	5,90 €

En euros

	Paris Visite			
Zones	1 jour	2 jours	3 jours	5 jours
1-3	13,55 €	22,05 €	30,10 €	43,30 €
Toutes zones	28,50 €	43,30 €	60,70 €	74,30 €

Ce forfait est valable pour les dessertes aéroports.

Le demi-tarif est appliqué pour les enfants entre 4 ans à moins de 12 ans.

En euros

	Navigo Mois et Senior
2-3	76,70 €
3-4	74,70 €
4-5	72,90 €
Toutes zones	84,10 €
Senior	504,60 €

En euros

	Forfait solidarité transport Mois
2-3	19,20 €
3-4	18,70 €
4-5	18,20 €
Toutes zones	21,00 €

En euros

	Navigo réduction 50% Mois
2-3	38,35 €
3-4	37,35 €
4-5	36,45 €
Toutes zones	42,05 €

En euros

	Navigo An
2-3	843,90 €
3-4	821,75 €
4-5	802,10 €
Toutes zones	925,10 €

GRILLES TARIFAIRES APPLICABLES A COMPTEUR DU 1^{ER} septembre 2023

En euros

Zones	Imagine R Scolaire	Imagine R Etudiant	Imagine R Junior
Toutes zones	365,00 €	365,00 €	16,00 €

Texte de l'amendement

Les Articles 1 à 8 sont remplacés par les articles suivants :

ARTICLE 1 : rappelle à nouveau aux opérateurs RATP et SNCF leur obligation de rétablir l'offre de transports à 100% et d'améliorer la qualité de service ainsi que l'information voyageur

ARTICLE 2 : invite tous les employeurs publics et privés d'Ile-de-France qui le peuvent à rembourser 75% du forfait Navigo, comme la loi le leur permet désormais, afin de prendre toute leur part dans le financement des transports et d'alléger la facture des usagers

ARTICLE 3 : demande qu'Ile-de-France Mobilités organise en janvier 2023, comme annoncé au dernier Conseil d'administration, les assises du financement des transports franciliens pour 2023-2030

ARTICLE 4 : à partir du 1^{er} janvier 2023, les prix des tickets dématérialisés sont fixés comme suit :

- carnet de 10 tickets t+ à plein tarif : 16,90 €
- carnet de 10 tickets t+ à tarif réduit : 8,45 €
- ticket t+ vendu à l'unité : 2,10 €
- ticket d'accès à bord-SMS : 2,50 €
- ticket Orlybus dématérialisé : 10,05 €
- ticket Roissybus dématérialisé : 14,15 €

ARTICLE 5 : à partir du 1^{er} janvier 2023, les prix des tickets sont fixés comme suit :

- carnet de 10 tickets t+ à plein tarif : 19,10 €
- carnet de 10 tickets t+ à tarif réduit : 9,55 €
- ticket t+ vendu à l'unité : 2,10 €
- ticket d'accès à bord : 2,50 €
- ticket Orlybus : 11,20 €
- ticket Roissybus : 16,20 €
- ticket Orlyval : 11,00 €

ARTICLE 6 : à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs appliqués aux réseaux ferrés de banlieue sont augmentés de 11,8% pour ceux inférieurs à 5,00 €. Les tarifs maximaux des billets Paris-Banlieue et Banlieue-Banlieue sur le réseau ferré, hors desserte des aéroports, sont fixés comme suit :

- Billet plein tarif Paris-Banlieue et Banlieue-Banlieue vendu à l'unité : 5,00 €
- Billet tarif réduit Paris-Banlieue et Banlieue-Banlieue vendu à l'unité : 2,50 €
- Carnet de 10 billets Paris-Banlieue et Banlieue-Banlieue à plein tarif : 40,00 €
- Carnet de 10 billets Paris-Banlieue et Banlieue-Banlieue à tarif réduit : 20,00 €

ARTICLE 7 : à compter du 1^{er} janvier 2023, les prix des trajets des utilisateurs de contrat « Navigo Liberté+ » sont fixés comme suit :

- Trajet bus/tram payé a posteriori plein tarif : 1,69 €
- Trajet bus/tram payé a posteriori tarif réduit : 0,84 €
- Trajet métro/fer payé a posteriori plein tarif : 1,69 €
- Trajet métro/fer payé a posteriori tarif réduit : 0,84 €
- Trajet Orlybus payé a posteriori : 10,05 €
- Trajet Roissybus payé a posteriori : 14,15 €

ARTICLE 8 : à compter du 1^{er} janvier 2023, le prix des forfaits Navigo mois toutes zones, 2-3, 3-4 et 4-5 sont augmentés de 11,8%.

A compter du 1^{er} janvier 2023, le prix des forfaits Navigo an toutes zones, 2-3, 3-4 et 4-5 sont augmentés de 11,8%.

Les tarifs sont décrits dans l'annexe à la délibération.

ARTICLE 9 : à compter du 1^{er} janvier 2023, les prix des Navigo semaine toutes zones, 2-3, 3-4 et 4-5 sont augmentés de 31,6% ; pour Navigo semaine, cette décision tarifaire s'applique à compter de la semaine 1.

Les tarifs sont décrits dans l'annexe à la délibération.

ARTICLE 10 : à compter du 1^{er} janvier 2023, les prix des forfaits journaliers Navigo Jour, Mobilis, tickets Jeunes Week-end et Paris Visite sont augmentés de 12,9% en moyenne.

Les tarifs sont décrits dans l'annexe à la délibération.